

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2021-083

PUBLIÉ LE 28 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile SIDPC

27-2021-03-28-00001 - 210328 - AP fermeture Ecole Robert Debré - Les Andelys (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2021-03-28-00001

210328 - AP fermeture Ecole Robert Debré - Les Andelys



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté D3/SIDPC/21 52 portant fermeture de l'école Robert Debré – Les Andelys

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU la loi nº 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état

d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à

l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et

départements;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de

l'Eure;

VU le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du

16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre

de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 29;

VU l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie et

du directeur académique des services de l'éducation nationale;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre la lutte contre le caractère actif de la

propagation du virus SARS-CoV-2 et ses effets en termes de santé publique ;

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours dans le

département de l'Eure ;

CONSIDÉRANT le nombre de cas positifs au virus SARS-COV-2 de l'école maternelle Robert

Debré aux Andelys;

CONSIDÉRANT la nécessité de suspendre à titre temporaire l'accueil des usagers dans

l'école maternelle Robert Debré aux Andelys afin de limiter la propagation

de l'épidémie;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1

L'école Robert Debré aux Andelys est fermée à compter du 29 mars 2021 et jusqu'au mardi 30 mars inclus .

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, la sous-préfète des Andelys, le directeur académique des services de l'éducation nationale et le maire de la commune des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

A Évreux, le 28 mars 2021

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet

Fabien CHOLLET